



## Newsletter SFMT/ASMT – Mai 2014

---

### Chères et chers collègues,

«Je ne sais plus si je me suis sentie un jour aussi détendue et si j'ai pu autant me laisser aller», c'est ainsi qu'une participante à la symptomatique dépressive et en crise psychosociale résumait hier sa première séance de musicothérapie de groupe.

«Cela ressemblait réellement à de la musique et j'ai même pu supporter le volume sonore(!)», rajouta-t-elle avec joie et surprise. Vécu sensoriel au travers d'une action? Espoir réactivé par un mieux-être? Vécu de la cohésion du groupe et de sa propre efficacité? Pouvoir accompagner ces moments précis comme thérapeute... n'est-elle pas là, la raison d'accepter avec humilité les exigences de la journée de travail clinique et la soif de silence en rentrant le soir ?

Après l'Assemblée générale de mars, l'année de l'Association est lancée. Vous trouverez dans cette Newsletter, en plus du compte-rendu de l'AG, le rapport annuel, les rapports des commissions, une réaction de M. Oertli à l'article dans la dernière newsletter sur les *boomwhackers*, une info sur un cours on-line destiné aux musicothérapeutes de M. Grasselli Meier, une nécrologie à la mémoire de la musicothérapeute pionnière Madeleine Müller-Schätti et l'annonce de la formation continue de l'ASMT sur les «*Questionnements éthiques dans la pratique thérapeutique clinique et en pédagogie curative*».

En vous souhaitant une passionnante lecture

**Rahel Sutter**

Trad. ABL

---

### **Procès verbal de la 33<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire de l'ASMT/SFMT**

15 mars 2014, 9h30 à 12h  
Forum Altenberg Berne

#### **Introduction**

Anne Bolli Lemièrre ouvre la matinée par un jeu de bodypercussion allant vers le silence et donne la parole à la présidente Ursula Wehrli Rothe pour l'accueil des membres.

Les scrutatrices Monika Esslinger et Anne-Laure Murer confirment la présence de 29 membres ordinaires, 2 associés et 1 membre de soutien.

Un grand nombre de personnes sont excusées, dont la vérificatrice interne des comptes. Avec Margarita Chatzinasiou, l'assemblée compte un hôte. Elle est animatrice de la conférence de l'après-midi intitulée *The Use of clinical improvisation to establish a therapeutic relationship and develop language: a case study for a boy with Prader-Willi syndrome and autism*.

#### **1. Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour complété par «Cotisations» (point 6), une annonce d'Anne Bolli Lemièrre (point 12) et par le rapport de Heidi Fausch sur son engagement en Bulgarie (point 12) est accepté à l'unanimité.

#### **2. Acceptation du procès-verbal de l'AG 2013**

Le procès-verbal de l'AG 2013 est également accepté à l'unanimité.

#### **3. Rapport annuel 2013**

Le rapport annuel de la présidente commence par la bonne nouvelle que le travail du comité et du secrétariat sont à présent bien rodés.

L'engagement en politique professionnelle d'Anne Bolli Lemièrre (membre dans la commission paritaire sur les CCT dans le canton de Vaud) et d'Ursula Wehrli Rothe est soutenu dans divers cantons par des membres engagés de notre association. Elena Salviato et Anne-Laure Murer s'engagent en Suisse romande. Jacqueline Stohler participe aux séances de discussion sur une nouvelle convention collective de travail (CCT) concernant les hôpitaux bâlois. Est mentionnée également une séance tenue avec la direction de la ZHdK au sujet de la politique en Hautes écoles, reconnaissance des titres (MAS), etc. Les contacts avec les instances sociales des divers cantons (pour l'obtention des barèmes salariaux) montrent une situation complexe en Suisse. Seuls les cantons de Berne et Vaud mentionnent explicitement la profession de musicothérapeute.

La privatisation des Institutions cantonales rend la classification dans les barèmes encore plus difficile, ce qui fait que le comité prévoit une nouvelle collaboration avec le Syndicat suisse des services publics (SSP) en Suisse romande.

En août, il est prévu de demander à la CDAS (Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales) de figurer sur la liste de la CIIS (Convention intercantonale relative aux institutions sociales). Les préparatifs à ce sujet sont en cours.

Le SSP organise en mars une journée de formation continue sur l'introduction du système tarifaire lié aux prestations et à la qualité pour la psychiatrie hospitalière (Tarpsy) de 2015. La présidente s'y rendra pour être informée.

Il y a eu des contacts avec la Conférence des associations suisses des art-thérapeutes (CASAT) et la possibilité de collaboration demeure encore ouverte en ce qui concerne le lobbying des caisses maladie.

La homepage est continuellement actualisée, son contenu doit encore être développé notamment en ce qui concerne l'image de la profession.

La newsletter est parue à trois reprises. Les membres sont vivement encouragés à l'utiliser comme plateforme interne de l'association et à s'y exprimer. Le bulletin annuel, paru une première fois en 2013, sera à nouveau publié, grâce à son succès auprès des membres.

La journée de formation continue de l'ASMT aura lieu le 6 septembre 2014. Elle est organisée par la commission éthique en collaboration avec Friederike Haslbeck.

La commission d'admissions fait part de 249 membres (7 nouveaux membres associés, 8 membres ordinaires, 6 démissions et 1 exclusion). Le travail commun du comité et de la secrétaire s'est avéré vivant, enrichissant et productif. Il a comporté d'innombrables contacts par mail, échanges téléphoniques, sept séances Skype et une réunion à Olten.

La présidente remercie tous ceux qui soutiennent activement le travail du comité et invite à continuer dans ce sens.

L'assemblée accepte le rapport annuel.

#### **4. Rapports des commissions**

##### **Rapport de la déléguée EMTC**

Bettina Kandé-Staehelin nous informe sur cette année de reprise de flambeau partagée avec Heidi Fausch. Elle remercie l'association pour son soutien financier. Elena Fitzthum (Vienne), nouvellement membre du comité de l'European Music Therapy Confederation (EMTC), a repris la fonction de la coordination européenne, fonction occupée auparavant par Heidi Fausch. Le rapport de la Suisse a été revu et la déléguée demande à chacun de l'informer sur des publications,

changements, etc. pour que ce rapport puisse être tenu à jour. Elle énumère par la suite les quelques groupes de travail: le groupe de travail «Ethical code or guidelines for conferences» est un nouvel outil de travail fondé par Elena Fitzthum. L'AG aura lieu au Luxembourg du 14 au 18 mai, avec des informations sur différents projets en cours.

La déléguée du Luxembourg cherche à s'informer sur la problématique bilingue. Bettina Kandé-Staehelin s'engage dans le groupe page web. La collaboration entre la présidente de l'EMTC Hanne-Mette Ridder et l'ASMT se passe de façon très positive. Le lien internet sur le symposium à Luxembourg sera transmis par le secrétariat.

##### **Commission éthique**

Le rapport est lu par la responsable Nicole Droin. Aucun «cas problématique» n'a été annoncé au groupe en cours d'année. Les membres se sont réunis trois fois et ont pris part à une formation à l'Institut Dialog Ethik sur *l'Application pratique et rapide d'un outil de réflexion et de décision lors de questions éthiques dans le milieu professionnel*. Le groupe veut mettre sur pied une documentation sur le sujet de l'éthique et accepte volontiers tout renseignement concernant d'éventuelles publications sur ce sujet. Le sujet clé des réunions en 2013 était la préparation de la journée de formation continue de l'ASMT 2014.

##### **Commission de formation continue**

Sabine Albin présente le sujet de la formation continue 2014 et insiste sur le fait que s'occuper d'éthique active la capacité de se poser les bonnes questions. Un team hautement qualifié accompagnera et animera la journée de conférences et de workshops.

La journée s'intitule *Les champs du questionnement éthique en musicothérapie*. Elle aura lieu le 6 septembre à Berne. Le thème de l'éthique est interdisciplinaire et la publicité de cette journée peut être faite auprès d'autres professions de thérapie. Le flyer est sur la page web, des flyers imprimés sont déjà à disposition.

Un membre suggère un autre titre, applicable aux autres professions thérapeutiques. Les organisatrices en prennent volontiers acte pour la publicité et la planification encore à venir.

##### **5. Comptes 2013, rapport des vérificateurs des comptes, décharge du comité**

Matthias Andenmatten en tant que trésorier présente les comptes 2013. Un bénéfice de CHF 8482.- résulte de l'année passée. Selon une demande formulée lors de l'AG de 2013, la présentation est plus détaillée. Bettina Kandé-

Stahelin lit le rapport du vérificateur externe professionnel, Marcel Stemmer. Katharina Binetti est absente pour cause d'accident (voir excusés).

Le bilan est approuvé à l'unanimité.

#### **6. Cotisations**

Le montant des cotisations (CHF 200.-/100.-, sans changement) est approuvé à l'unanimité.

#### **7. Budget 2014**

En accord avec la Fondation Rossfeld (comptabilité externe), CHF 8'000.- sont retenus, ce qui dégage un bénéfice réel de seulement CHF 482.-.

Pour plus de transparence, les commissions PR (homepage) et politique professionnelle sont énumérées à part.

Le budget est accepté à l'unanimité.

#### **8. Réélection du comité**

Anne Bolli Lemièrè, Matthias Andenmatten et Rahel Sutter sont réélus à l'unanimité.

#### **9. Réélection de la présidente**

Ursula Wehrli Rothe est réélue à l'unanimité.

#### **10. Réélection des vérificateurs des comptes**

Sont réélus à l'unanimité Marcel Stemmer comme vérificateur externe et Katharina Binetti comme vérificatrice interne.

#### **11. Demande de la ZHdK sur la modification du nombre d'heures de musicothérapie didactique**

Suite aux informations déjà données à ce sujet lors de l'AG 2013 (PV AG 2013, point 8), Sandra Lutz demande au nom de la ZHdK la modification du nombre d'heures de musicothérapie didactique. Elle souligne que les exigences actuelles de l'ASMT sont très hautes et qu'une révision s'impose, vu les exigences et de l'EMTC, et de la nouvelle loi des psychologues (PsyG). La réduction du nombre d'heures exigées n'est pas à confondre avec une baisse de qualité en ce qui concerne l'importance de la thérapie didactique.

Les musicothérapeutes didactiques suisses soutiennent cette demande même si elle représente pour eux une baisse de salaire.

Une discussion suit qui comporte clarification de craintes et réponses à diverses questions. Les écoles privées Aufbaustudium für integrative Musiktherapie (SEAG) et Forum musiktherapeutischer Weiterbildung Schweiz (FMWS) sont également favorables à cette modification, l'école romande ERM ne s'est pas prononcée. Le comité recommande d'accepter cette modification.

Ce changement de règlement est accepté avec 2 voix contre et 1 abstention. Dorénavant, seulement 200h de musicothérapie didactique sont demandées (au lieu de 300h) pour

l'admission d'un membre ordinaire, dont au moins 50h de thérapie personnelle et 150h de musicothérapie didactique de groupe.

#### **12. Divers**

##### **Engagement politique professionnel en Bulgarie**

Heidi Fausch informe sur la situation professionnelle actuelle en Bulgarie et remercie l'ASMT du soutien financier. La Bulgarie est en position de pionnier, Heidi Fausch soutient la situation dans ce pays depuis l'application des directives standard de l'EMTC et dès la première constitution des curriculae pour les premières écoles formatrices privées. Depuis peu, la formation à Sofia est orientée anthroposophique et ne correspond plus au standard de l'EMTC.

Heidi Fausch présente également le Jahrbuch der Musiktherapie (*organe allemand ndr*) dans lequel est publié un texte sur la situation de la musicothérapie en Bulgarie.

Les musicothérapeutes suisses qui désirent soutenir le travail en Bulgarie peuvent s'annoncer à notre association et seront aidés financièrement autant que faire se peut.

##### **Echange d'informations**

Anne Bolli Lemièrè suggère que les membres présentent leurs travaux pour que tout professionnel y ait accès. Anne-Laure Murer présente le film *La semaine dernière* sur le travail avec des patients atteints de la maladie d'Alzheimer, film auquel elle a participé en collaboration avec le CHUV à Lausanne. Le film (DVD) peut être commandé chez elle. Plusieurs membres suggèrent que l'ASMT soutienne financièrement une traduction. Le comité répond volontiers à ce genre de demandes formulées.

Un membre apprécie que les informations professionnelles continuent à être distribuées par mail (rapide) et non seulement sur la homepage.

##### **Fin de séance**

Le comité remercie la présidente Ursula Wehrli Rothe de son engagement présent et efficace qui implique un temps considérable, L'assemblée remercie cet engagement par des applaudissements.

Après un rappel concernant la conférence de l'après-midi, l'assemblée générale est close à 12h04.

Ursula Wehrli Rothe  
Rahel Sutter

présidente  
procès-verbaliste  
Trad. DH

## Rapport annuel 2013

Ursula Wehrli Rothe

Chers membres,

Une année de plus vient de s'achever et il est donc grand temps de vous communiquer toutes les nouvelles concernant notre association. Alors que le dernier rapport était placé sous le titre „Nouveautés“, je suis en mesure cette année d'annoncer que les nouveautés se sont solidement ancrées et que la collaboration entre le comité et la secrétaire Dorothee Hauser est bien rodée.

Cependant, il y a encore des nouveautés dans le domaine de la politique professionnelle. Au cours de l'année écoulée, il s'est passé bien des choses. Nous avons non seulement intensifié notre engagement, p.ex. en Suisse romande, mais aussi dressé un bilan à grande échelle de la politique professionnelle. Nous avons tenté d'obtenir une vue d'ensemble aussi étendue que possible de notre situation politico-professionnelle: nous avons commencé par une analyse juridique avec une juriste, puis nous avons rencontré les représentants de la CASAT pour clarifier nos rapports, nous avons consulté le SSP et finalement, nous nous sommes réunis avec les représentantes de la ZHdK.

En Suisse romande tout particulièrement, les choses prennent une tournure concrète. Avec le soutien de certains membres, comme p.ex. Elena Salviato et Anne-Laure Murer, Anne Bolli s'est investie dans le canton de Vaud pour que l'ASMT puisse co-signer une nouvelle convention collective pour les professions du secteur social. Ainsi, Anne a de bonnes chances d'obtenir un siège au sein de la commission paritaire et d'avoir par conséquent voix au chapitre en ce qui concerne les salaires. Des discussions CCT se déroulent également à Bâle où l'on négocie actuellement une nouvelle CCT pour tous les employés des hôpitaux bâlois. Jacqueline Stohler, membre de l'ASMT, a aimablement participé aux réunions secondaires de la commission et nos collègues bâloises l'ont assistée en lui mettant à disposition les descriptions de fonction. Dans ce contexte, nous sommes en train d'actualiser la compilation des salaires pour la musicothérapie. Pour ce faire, nous avons demandé non seulement à tous les membres de notre association, mais aussi à tous les services cantonaux du personnel, si les musicothérapeutes figurent sur les listes cantonales et si oui, à quel niveau. Ceci n'est le cas à présent que dans le canton de Berne et dans le canton de Vaud où figure l'art-thérapie (qui inclut la musicothérapie). La mise à jour de ces listes de salaires est un travail de longue haleine et elle révèle la complexité de la situation en Suisse. Ceci est

entre autres dû à la tendance générale des institutions cantonales vers la privatisation. Ainsi, nous nous sommes fixé l'objectif de figurer sur les listes de salaires cantonales ou sur celles des nouveaux groupements hospitaliers.

Anne Bolli et moi ne sommes pas en mesure, dans notre petite équipe de comité, d'assumer seules cette tâche. Nous avons besoin d'experts, p.ex. d'un syndicat. Cette opinion peut surprendre, d'autant plus qu'il y a deux ans, nous avons mis fin à notre collaboration avec le SSP. Les coûts se sont avérés trop élevés, les résultats sont restés bien maigres et en outre, nous n'étions pas satisfaits de la personne du SSP responsable du dossier. En tant que membre de longue date du SSP, je me suis adressée en début d'année au SSP Grisons et je l'ai prié de bien vouloir nous conseiller. Son représentant me semble compétent. C'est pourquoi je vais discuter avec lui sur les diverses façons concrètes de procéder et élaborer d'ici la prochaine assemblée générale de nouvelles formes de collaboration entre le SSP et l'ASMT.

Nous sommes non seulement actifs sur le plan cantonal, mais aussi au niveau fédéral. En août prochain, nous allons déposer auprès de la CDAS (Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales) une demande d'admission sur leur liste CIIS (Convention intercantonale relative aux institutions sociales), une liste des titres professionnels homologués. Mises à part les négociations de salaires et la demande à la CDAS mentionnée ci-dessus, nous aurons à nous préoccuper de l'introduction, en 2015, du forfait par cas DRG (Diagnosis Related Groups) en psychiatrie. Ceci fera l'objet en mars d'une manifestation d'information et de formation continue organisée par le SSP à laquelle je participerai afin de voir ce qui nous attend.

Il est difficile pour une petite association professionnelle comme la nôtre de mener à bien des négociations avec les caisses d'assurance maladie. C'est la raison pour laquelle nous sommes en train d'examiner différentes possibilités de collaboration avec la CASAT, éventuellement sous forme d'une affiliation associée.

Comme par le passé, Rahel Sutter et Dorothee Hauser s'occupent attentivement de notre page d'accueil. Elles recueillent vos suggestions, vous signalent des nouvelles intéressantes, entrent les détails relatifs aux formations continues dans l'agenda et remanient en permanence le panneau d'affichage dans la rubrique „membres“ dont il est fait un usage intense. Nous avons en outre l'intention de

remanier tous les textes figurant sur la page d'accueil et, dans un premier temps, d'actualiser notre profil professionnel. Nous

rédigerons également une description officielle de fonction et ces documents pourront être utilisés lors de négociations de salaires. Bien entendu, toutes vos suggestions sont les bienvenues.

Au cours de l'année passée, la newsletter ASMT rédigée par Matthias Andenmatten a paru à trois reprises. Cette newsletter peut encore être développée grâce à votre active collaboration. C'est pourquoi nous aimerions une fois de plus vous inviter à faire usage de cet organe interne de communication qu'est notre newsletter et de rendre ainsi vos contributions accessibles à tous nos membres.

C'est en 2013 que nous avons pour la première fois rédigé et édité un fascicule annuel. La demande a été si importante que nous avons décidé de poursuivre ce projet.

La commission de formation continue avec Friederike Haslbeck et la commission d'éthique organisera le 6 septembre 2014 une journée de formation sur le thème de l'éthique. La commission ainsi que Bettina Kandé-Staehelin, déléguée EMTC, vous en tiendront informés par la suite.

La commission d'admission a, cette année encore, accueilli de nouveaux membres. Elle a également pris congé d'autres membres qui ont soit pris leur retraite, soit relevé de nouveaux défis. L'ASMT a donc le plaisir de signaler l'admission de 8 membres ordinaires et de 7 membres associés. 6 membres ont quitté l'association et un membre a été exclu. L'association compte donc actuellement 249 membres.

#### **Membres ordinaires**

1. Baumgartner, Sabine
2. Garcia, Reto
3. Kohler, Esther
4. Scholl, Michèle
5. Suchet, David
6. von Ah, Judith
7. Weber, Jana
8. Weixler, Bettina

#### **Membres associés**

1. Hirzel, Jeannine
2. Kauflin, Christoph
3. Léon, Jacqueline
4. Mathys, Monika
5. Posch, Olivier
6. Speiser, Matthias
7. Vanzo, Andrea

#### **Départs**

1. Basler, Monika
2. Brühwiler, Eliane
3. Gonzalez Garcia, Iria
4. Gonzales-Rhyner, Margaritha
5. Suter, Barbara
6. von Burg-Hess, Ursula

#### **Exclusion**

1. Späni, Ursula

Au cours de l'année écoulée, le comité s'est réuni une fois au Bioland Olten et a procédé à sept conférences par skype, ceci sans compter les innombrables contacts par courriels, appels téléphoniques, entretiens et réunions ayant eu lieu durant la même période.

J'aimerais ici très sincèrement remercier mes collègues du comité et notre secrétaire de leur collaboration toujours très vivante, enrichissante et productive.

Le secrétariat reçoit presque quotidiennement des courriels de personnes externes à l'association désirant obtenir des renseignements concernant la musicothérapie, la formation de musicothérapeute, les possibilités de stage, les articles de journaux ou les travaux de maturité. Cet échange contribue aux relations publiques. Les membres s'adressent également à nous avec leurs demandes, leurs suggestions et leurs informations, ce qui anime notre vie associative et contribue à un excellent échange entre nous tous. Je vous invite très cordialement à continuer à participer activement à la vie de notre association.

Trad. MFB

---

#### **Rapport d'activité 2013/2014 de la déléguée Suisse à l'EMTC**

Bettina Kandé-Staehelin

Comme annoncé à l'AG de l'ASMT en 2013, Heidi Fausch a pris sa retraite en tant que déléguée suisse à l'EMTC et m'a passé le flambeau lors de son AG qui s'est tenue à Oslo du 6 au 8 août 2013. Le soutien financier de l'ASMT nous a permis de participer à l'AG ensemble en cette année de succession. Puisque Heidi s'était également engagée dans le comité de l'EMTC comme coordinatrice des pays de la région d'Europe centrale, sa présence jusqu'à l'élection de sa successeuse (Elena Fitzthum, Vienne) semblait importante.



Je remercie le comité de l'ASMT pour son soutien financier à notre travail pour l'EMTC et je remercie Heidi pour son aide.

### **Premières activités comme déléguée Suisse:**

En préparation à l'AG, je me suis d'abord familiarisée avec le fonctionnement et les projets actuels de l'EMTC. Après l'assemblée générale, j'ai actualisé le *country report* Suisse sur le site web EMTC et l'ai adapté au nouveau standard exigé par le comité. Les [country reports](#) décrivent la situation de la musicothérapie dans chaque pays membre et peuvent être consultés sur le site EMTC.

Afin de garder ces informations à jour, j'ai besoin de la collaboration des membres de l'ASMT. Si vous disposez d'informations concernant les formations, publications, projets de recherche, groupes de travail en Suisse ou si vous avez d'autres propositions, veuillez les envoyer à : [emtc@musictherapy.ch](mailto:emtc@musictherapy.ch).

Les groupes de travail actuels de l'EMTC sont: CPD (Continuing Professional Development/formation continue); research; ethics; recognition group and qualification for MT; MT in Eastern Europe; EMTC mission and think tank; ethical code or guidelines for conferences; European music therapy day; EMTC website; European Music Therapy Register EMTR. Des informations plus détaillées concernant certains projets en cours suivront après la prochaine AG à Luxembourg du 14 au 18 mai 2014. Dans ce cadre, l'association luxembourgeoise a tenu un [symposium international](#) le 16 mai.

Lors de l'AG je me suis engagée dans le groupe de travail «EMTC website». Il a comme but de réviser le site web de la EMTC afin de le rendre plus informatif et visuellement plus attractif. La déléguée slovène s'était également engagée dans ce projet et nous avons échangé nos premières idées à Oslo. Suite à des conflits internes dans l'association slovène, notre collaboration n'a pas continué; l'association qui ne comptait que huit membres et qui n'était devenue membre de la EMTC qu'en 2012, a annoncé sa dissolution fin 2013.

Heureusement, notre présidente Hanne Mette Ridder est toujours prête à participer activement et rapidement aux divers projets en cours. En plus, nous avons à nos côtés un informaticien français ainsi que l'ancien délégué danois pour la réalisation technique de nos idées. Ainsi, ce projet avance lentement malgré tout; pour l'instant le site EMTC ressemble à un chantier marqué de quelques pannes.

En parallèle, un échange a lieu toute l'année de façon continue entre l'EMTC et l'ASMT sur divers sujets.

---

### **Rapport annuel 2013 de la Commission éthique de l'ASMT**

Nicole Droin

La CE s'est réunie trois fois pendant l'année 2013 chez certaines des membres de la commission, que je tiens à remercier pour leur accueil.

En 2013, la CE n'a pas été saisie pour un cas, ni sollicitée pour avis.

Suite aux décisions budgétaires de l'AG de mars 2013, trois membres de la CE ont participé en novembre à une journée de cours donné par l'Institut DialogEthik à Zurich sur l'application pratique et rapide d'un outil de réflexion et de décision lors de questions éthiques dans le milieu professionnel. Ce cours s'est révélé extrêmement intéressant : il nous a donné un cadre de référence de base pour commencer à élaborer notre propre outil de réflexion et éventuellement d'intervention en tant qu'organe de consultation et de recours de notre association.

La CE commence également à recueillir une documentation sur l'éthique thérapeutique, et s'est abonnée à une revue en ligne éditée par DialogEthik. Après quelques mois d'essai, si cela est concluant, elle proposera de la partager avec les membres de l'association. Nous cherchons également de la documentation ou des revues en français, ou éventuellement en anglais. Toute proposition est la bienvenue !

Le gros travail de la CE en cette année 2013, et qui n'est de loin pas terminé, a été la mise sur pied de la journée de formation continue sur le thème de l'éthique du 6 septembre prochain que nous vous avons proposée.

---

### **Demande d'amendement AG ASMT du 15 mars 2014**

Chère Ursula, cher comité, chers membres, Comme nous l'avons déjà annoncé et discuté il y a une année, nous demandons l'amendement des directives concernant les

heures de thérapie personnelle exigées par l'ASMT comme suit:

de: 300 heures expérience

personnelle/expérience thérapeutique

100 heures psychothérapie individuelle dont au moins la moitié en musicothérapie didactique

200 heures musicothérapie de groupe

à: 200 heures expérience personnelle

musicothérapeutique

au moins 50 heures musicothérapie didactique personnelle

150 heures expérience personnelle en musicothérapie de groupe

Quelques réflexions à ce sujet se trouvent dans l'annexe.

Avec nos meilleurs messages

Sandra Lutz Hochreutener & Beate Roelcke

Direction MAS Musicothérapie clinique

Zürcher Hochschule der Künste (ZHdK)

### **Annexe Demande d'amendement des directives**

Sandra Lutz Hochreutener & Beate Roelcke

#### *Quelques réflexions*

La nouvelle loi concernant les psychologues (PsyG) prévoit 100 unités en thérapie personnelle et 150 unités en supervision avec en plus 50 unités d'expérience personnelle et/ou supervision. Sont donc exigées au maximum 150 unités de thérapie personnelle.

Les directives actuelles de l'ASMT demandent le double, éventuellement même plus, étant donné que les unités ne sont pas définies dans leur durée (elles peuvent varier entre 40 et 60 min.).

En comparaison, les directives de l'ASMT se situent aussi en dessus de la loi professionnelle autrichienne (200 unités), des directives allemandes et celles de l'EMTC (200 unités).

Les diverses discussions avec des membres de l'ASMT à l'AG de 2013 et avec des musicothérapeutes didactiques de notre formation (voir Newsletter ASMT de février 2013) ont montré que - du point de vue de la politique professionnelle - il est inadéquat de défendre des directives qui diffèrent de celles appliquées dans les autres pays. Il est souhaité que nous proposons les mêmes directives que l'EMTC, à savoir 200 heures.

En dehors de ces comparaisons de chiffres, il faut dire que la diminution du nombre d'heures de thérapie personnelle met en cause des valeurs traditionnelles établies de longue date et provoque des doutes concernant la qualité de la compétence musicothérapeutique qui pourrait aussi être en baisse. Mais elle demande et permet aussi un changement de position, un *reframing*, qui définit la thérapie personnelle dans le contexte

musicothérapeutique comme un processus à vie (*life long learning*) qui ne peut pas se faire dans un nombre d'heures défini. Il est connu aussi que le nombre d'heures limité peut provoquer une densification du processus.

Les formations sont donc appelées à transmettre aux étudiants la conviction/attitude que les heures imposées sont un strict minimum et qu'il s'agit de les élargir en fonction du développement personnel et professionnel. Cette façon de faire implique l'étudiant comme partenaire adulte responsable de sa formation.

Trad.: ABL



L'ASMT vous invite à une journée de formation continue interdisciplinaire le samedi 6 septembre 2014 de 9h à 17h

Kirchgemeindehaus Johannes, Berne

Diverses thérapies trouvent une place croissante dans le panorama thérapeutique des domaines de la santé et du social. Cette année, notre journée de formation continue offre une occasion de mettre en évidence les différents champs de questionnement éthique ainsi que les situations de dilemme, et d'y réfléchir en tenant compte du quotidien thérapeutique. Du point de vue éthique, beaucoup de questions fondamentales se posent, aussi bien avec des patients capables de discernement qu'avec ceux qui ne le sont pas. Quelles thérapies sont-elles permises avec des patients incapables de

discernement ? La vulnérabilité de ces patients est-elle respectée ? Les principes de base de l'éthique médicale doivent-ils s'appliquer aussi aux thérapies non-médicales ?

La matinée de la journée de formation sera consacrée aux questionnements éthiques dans la pratique clinique et en pédagogie curative. L'après-midi sera abordé le point des possibles conditions cadres pour la pratique clinique, en s'appuyant sur les concepts philosophiques de Martha Nussbaum. La journée sera animée par Ruth Baumann-Hölzle et Anja Huber de Dialog Ethik.

La journée sera entièrement traduite de l'allemand en français et du français en allemand.

Plus d'informations sur cette journée sur le site [www.musictherapy.ch](http://www.musictherapy.ch)

Intervenantes de Dialog Ethik :

**Dr Ruth Baumann-Hölzle**, théologienne, cofondatrice et directrice de Dialog Ethik ; experte pour les processus de décisions éthiques et pour les questions autour de l'incapacité de discernement ; membre de la Commission éthique du canton de Zurich et de la Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine jusqu'en 2014.

**Dr Diana Meier-Allmendinger**, pasteur, médecin, directrice de la clinique ambulatoire Schützen en Argovie ; membre de l'Académie d'éthique en médecine, Göttingen ; cofondatrice et membre du groupe de travail d'éthique en médecine de l'Université d'Ulm ; enseignante et directrice de l'Ethik-Forum à l'hôpital d'Aarau et du groupe Schlössli.

**Daniela Ritzenthaler-Spielmann**, pédagogue curative, spécialisée dans le domaine des dispositions des patients / document humain, conseillère pour les questions et les recherches de solutions éthiques en début et en fin de vie auprès de Dialog Ethik ; plusieurs années de pratique dans les institutions pour enfants et jeunes avec des difficultés sociales et dans le travail avec des personnes avec un handicap physique et/ou mental.

**Anja Huber**, psychologue spécialisée dans la psychologie du travail et des organisations, responsable des domaines de la communication et de la publicité ; assistante de direction administrative de Dialog Ethik.

### Informations pratiques

Cette journée est ouverte aux personnes intéressées des professions thérapeutiques, psychologiques, sociales et des soins. Inscriptions jusqu'au 31 mai 2014 par mail au secrétariat de l'ASMT: [info@musictherapy.ch](mailto:info@musictherapy.ch) ou par poste à l'adresse suivante:

Association Professionnelle Suisse de Musicothérapie ASMT  
Seldwylastrasse 30, 8217 Wilchingen

Prix de la journée, y compris repas de midi:  
200.- frs pour les membres de l'ASMT  
240.- frs pour les non-membres

Adresse: Kirchgemeindehaus Johannes  
Wylersstrasse 5, 3014 Berne

Trajet en train:

Depuis la gare CFF: tram n° 9 direction Wankdorf, arrêt Spitalacker (env. 7 min.). Ensuite, suivre les indications.

Trajet en voiture:

Entrer les coordonnées GPS suivantes:  
Wylersstrasse 5, 3014 Bern  
Parking disponible sur la Wylersstrasse (zone bleue) et dans les environs

---

### E-learning

Marianne Grasselli Meier

Un site américain pour les musicothérapeutes propose des cours *on-line* avec des thèmes comme: l'autisme, le suivi des jeunes, le burn out, l'improvisation au piano ou la guitare, l'éthique de la profession, etc. J'ai suivi un tel cours proposé par Christine Stevens sur le Bien-Etre par les éléments musicaux. Le cours est bien structuré sur un temps donné, avec des exercices entre les sessions, des références d'études universitaires, une discographie, des fiches et questionnaires pour l'intégration et une certification en crédits en fin de cours. Enfin, si vous êtes connectée Facebook, vous pouvez dialoguer avec les autres apprenants et apporter aussi votre contribution.

<http://www.musictherapyed.com>

---

### Hommage à Madeleine Müller-Schätti

Maryse Bétrisey

Le 20 décembre 2013, Madeleine Müller-Schätti, une pionnière suisse en musicothérapie, est décédée à l'âge de 95 ans.

#### *Résumé de sa biographie*

Madeleine Müller est née le 18 septembre 1918 à Berne. Durant son enfance et sa jeunesse, elle a vécu en Inde, à Gênes et à Münsingen où son père était pasteur.

Elle a étudié le piano, le chant, la flûte, le violon et la danse. Elle fut diplômée du conservatoire de Zurich. Elle a suivi une école de rythmique à Zurich auprès de Mimi Scheiblauber, elle-même



élève d'Emile Jaques-Dalcroze et fondatrice de la première école de rythmique en Suisse alémanique.

En 1947, elle épouse un jeune médecin psychiatre, Christian Müller. De leur union naissent trois enfants. En 1961 le Dr. Müller est nommé directeur de l'hôpital psychiatrique de Lausanne. La famille s'installe à Lausanne.

Madeleine Müller crée un atelier de musicothérapie dans les années soixante pour les patients de l'hôpital psychiatrique de Cery. Comme il n'existait aucune école en Suisse, elle s'est formée auprès de personnalités à l'étranger. Elle a suivi de nombreux cours et séminaires en Autriche et en Allemagne. Elle a travaillé en tant que musicothérapeute à Cery jusqu'en 1986.

#### *Rencontre et discussion*

J'ai eu la grande chance de rencontrer Madeleine Müller en 2008 pour un entretien concernant le travail de projet du MAS que nous faisons avec Aude Cassina-Blasi sur les pionnières de la musicothérapie en Suisse romande.

Je me souviens très bien de cette journée de novembre à Berne où le couple Müller résidait durant l'hiver. Je fus accueillie par Madeleine Müller qui dégageait une grande douceur et une grande bonté. Sur la table du petit salon m'attendaient une tasse de thé et des biscuits.

Voici un court extrait de son interview:

*«Quand mon mari m'a demandé d'ouvrir un atelier de musicothérapie à l'hôpital psychiatrique de Cery, j'ai commencé une recherche dans le domaine. J'ai travaillé et étudié avec Mme Gertrud Orff, qui était la première épouse du compositeur Carl Orff. J'ai été en Allemagne et en Autriche où la musicothérapie s'était développée plus tôt qu'en Suisse. Ce qui était important pour moi, c'était la possibilité de donner aux patients un moyen d'expression non verbal, de leur permettre de s'exprimer avec un instrument, même s'ils n'avaient jamais appris à en jouer. J'ai toujours eu l'idée que la musique avait un effet bénéfique sur les malades mentaux. Mais comme la musicothérapie n'était pas enseignée, il m'a fallu chercher moi-même mon chemin. En musicothérapie il faut rester ouvert, à l'écoute de chaque personne, sans règle contraignante, mais il faut que le musicothérapeute soit convaincu de l'importance de ce qu'il fait avec les malades, qu'il soit convaincu que la musicothérapie est un des éléments importants de l'approche thérapeutique des patients».*

Madeleine Müller a ouvert le chemin de la musicothérapie à Cery et en Suisse romande où, grâce à son travail, la musicothérapie existe toujours.

Comme ses consœurs pionnières, Madeleine Müller avait un charisme, un dynamisme, un sens

de l'écoute, une curiosité, une soif d'apprendre et une humanité hors du commun. Elle a ouvert un chemin, et quel chemin !

Au nom de tous les musicothérapeutes, j'ai tout simplement et humblement envie de lui dire : Merci.

---

Au sujet de l'article *Les Boomwhackers - génialement simple - simplement génial* de Rahel Sutter

Newsletter ASMT/SFMT - février 2014

### **Construire soi-même son Boomwhacker: Cantubo – le tube chantant**

Manuel Oertli

Les tubes Boomwhacker présentés dans l'article par Rahel Sutter sont facilement réalisables par soi-même si l'on dispose du matériel de base adéquat et d'un peu d'habileté artisanale (on mesure, on scie, on ponce). Les coûts se réduisent ainsi à peu près à la moitié du prix commercial. En plus, on peut disposer à sa propre guise du choix des divers sons souhaités.

Les tubes de base sont des tubes en plastique d'environ 3m de long, spécialement conçus pour la circonstance. Extension particulièrement bon marché : les «bonnets des octaves». Ils sont simplement posés sur un tube choisi, ce qui fait baisser le son d'une octave.

A l'achat du matériel, un mode d'emploi précis est fourni en plus des mesures précises pour les divers sons. Sont livrés également divers scotchs colorés pour marquer les tubes. Envoi par la poste ou retrait sur place possibles.

Pour plus d'infos:

<http://www.canario.ch/index-09.htm>

Trad. DH



Adresse: Manuel Oertli  
Zürcherstrasse 29, 8620 Wetzikon  
Tel. 044 932 19 69  
E-Mail: [cantubo@canario.ch](mailto:cantubo@canario.ch)

# SAITENKLANG

Musik- und Klanginstrumente mit Saiten

Monochord / Liegemonochord

Körpermonochord / Kantele

Kotina / Sang-Klang

Strumstick / Saitentamburin

Spezialanfertigungen

Gerhard Wantz Haldenstrasse 102 3014 Bern 031 901 11 86  
www.saitenklang.ch

---

## Impressum

Hrsg: Schweizerischer Fachverband für  
Musiktherapie SFMT  
Sekretariat: Seldwylastr. 30, 8217 Wilchingen,  
Tel. 079 280 69 27 E-Mail: [info@musictherapy.ch](mailto:info@musictherapy.ch)

Red.: Matthias Andenmatten  
Scheffelweg 10, 3600 Thun,  
E-Mail: [andenmatten@musictherapy.ch](mailto:andenmatten@musictherapy.ch)  
Layout: [sutter@musictherapy.ch](mailto:sutter@musictherapy.ch)